

Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025-2028 (Message FRI 25-28)

Procédure de consultation 2023/9

Prise de position de la Formation des Parents CH

Monsieur le Conseiller fédéral Parmelin,
Mesdames et Messieurs,

La Formation des Parents CH profite de l'occasion pour prendre position dans le cadre de la consultation sur le message FRI 25-28. Nous vous remercions de cette opportunité.

La Formation des Parents CH est l'association nationale faitière et spécialisée dans la formation professionnelle des parents visant à promouvoir les compétences éducatives des mères, des pères et des personnes de référence des enfants et des adolescents. L'accent est mis sur la promotion du développement cognitif, émotionnel, social et physique des enfants et des adolescents qui en découle, ainsi que sur le bien-être de l'enfant.

Appréciation de principe et remarques/demandes générales

Dans son projet de message FRI 2025-2028, le Conseil fédéral souligne l'importance de la formation continue en ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le développement personnel (apprentissage tout au long de la vie) en tant que condition et objectif d'intégration dans une société qui fonctionne. La formation continue est donc à juste titre l'une des trois priorités de la politique nationale d'encouragement. Dans le contexte des défis sociaux et économiques actuels, nous saluons cette priorité.

Pour créer une perspective durable pour les individus, la société et l'économie, il faut un paysage de la formation continue performant, orienté vers la pratique et diversifié.

Les moyens proposés pour le développement de la formation continue et la mise en œuvre des objectifs mentionnés dans le message FRI dans le contexte de défis plus difficiles (1.3.2, 1.3.3) ne sont pas suffisants pour cela. Le cadre financier doit être nettement revu à la hausse – en particulier pour les prestations des organisations de la formation continue OWB, qui fournissent des tâches d'information et de sensibilisation, de coordination et d'assurance qualité dans la formation continue, importantes pour le système.

La croissance des moyens visée par le Conseil fédéral pour le message FRI, qui est de 1,5 % en termes réels, est insuffisante ; 1 % étant déjà trop faible. Compte tenu de l'inflation et des mesures d'économie en cours, une croissance nominale annuelle de 2% ne suffira pas à générer la croissance réelle visée. De même, les coupes budgétaires annoncées pour l'année de référence 2024 impliquent également une réduction des moyens pour la période FRI 2025 - 2028.

- Nous demandons donc une croissance réelle des ressources de 2 % et la croissance nominale nécessaire à cet effet.

Le plafond de dépenses et les crédits d'engagement demandés s'entendent comme des limites supérieures qui ne seront épuisées qu'en cas d'évolution positive du budget. Cela entraîne une incertitude considérable dans le système de formation continue. Les acteurs FRI, en particulier les organisations de formation continue OWB, ont besoin d'une sécurité de planification. Les ajustements et les réductions annuelles conduisent inévitablement à une réduction des prestations. Une telle politique de stop and go est en contradiction avec les principes de la politique d'encouragement décrits (1.3.1.).

- ➔ Nous demandons une enveloppe budgétaire contraignante qui ne soit pas conditionnée par la situation budgétaire.

Autres positions et demandes

1.2/1.3 Domaines d'encouragement et développement du système FRI 2025-2028

Les principes énumérés de la politique d'encouragement – en particulier l'orientation ascendante, l'attention portée à l'apprentissage tout au long de la vie et la flexibilité dans un environnement dynamique – sont des bases importantes pour que le système FRI puisse se développer en fonction des besoins. Notre société sera confrontée à des défis nouveaux et drastiques (par exemple la démographie, la protection du climat, la santé). La formation continue joue un rôle central si l'on veut encourager et développer le potentiel des personnes en Suisse, notamment pour faire face aux nouveaux défis.

Dans ce contexte, l'espace d'apprentissages "famille" – en tant que "cellule germinale de la société" – prend une importance particulière.

L'importance de la petite enfance dans le parcours éducatif d'un individu est reconnue et scientifiquement étayée¹ : Les résultats et les décisions de la famille en matière d'éducation ont une influence considérable sur la future structure de qualification de la société (ressources humaines disponibles et développement socio-structurel et économique). Le fait que le système éducatif formel ne parvienne pas à compenser les inégalités liées à l'origine, même après plusieurs années de scolarisation, souligne également l'importance des résultats scolaires des familles. Les capacités et les compétences des parents déterminent dans une large mesure le développement, les chances de formation et le choix de carrière de leurs enfants². Les enfants d'aujourd'hui sont les professionnels de demain.

Pourtant, l'éducation des enfants est étrangère et complexe pour la plupart des parents. L'éducation implique la capacité d'apprendre et de se développer, de la part des parents et des enfants, et se caractérise par une double contingence et par une bi-subjectivité³. Il est généralement nécessaire d'agir pour développer des compétences éducatives concrètes⁴, en particulier chez les parents socialement défavorisés, qu'ils soient ou non issus de l'immigration. La promotion des compétences éducatives des parents (en référence à l'impact de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants) se traduit par une amélioration de la réussite scolaire et des chances professionnelles, une réduction de la dépendance à l'aide sociale et de la délinquance/criminalité juvénile, une meilleure santé psychique et physique, de meilleures chances d'inclusion et d'intégration⁵.

¹ Schierbaum, Anja & Ecarus, Jutta (éd.)(2022) : Manuel de la famille.

² BFS : Mobilité sociale

³ Schierbaum, Anja & Ecarus, Jutta (éd.)(2022) : Manuel de la famille.

⁴ Michalek, Ruth (2015) : Apprendre à être parent. Sur l'importance de la normalisation dans les processus d'apprentissage transformationnels.

⁵ Encouragement précoce des familles socialement défavorisées : coûts et bénéfices

Ne pas investir dans la formation des parents coûte cher, par exemple en termes de protection de l'enfance, de système scolaire, d'insertion professionnelle, d'aide sociale et de frais de santé. Le retour sur investissement pour les offres accessibles à tous les groupes cibles est généralement de 1:2 à 1 :4, et de 1:8 pour les offres sélectives⁶.

La formation continue des parents est également un facteur de mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant⁷.

La référence au rôle de la formation continue dans le cadre des changements technologiques et économiques est importante, mais ne suffit pas. Les mesures visant à promouvoir l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion jouent un rôle important dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Le message 25-28 doit garantir que les mesures de formation continue atteignent encore mieux les personnes ayant un besoin accru de formation continue (rapport sur la formation 2023). Cela devient particulièrement important dans le contexte de la baisse dramatique de la participation aux offres de formation continue due à la pandémie Covid. Des ressources adéquates sont nécessaires pour augmenter à nouveau la participation tout en répondant à l'augmentation des besoins en formation continue.

En Suisse, les personnes hautement qualifiées participent sept fois plus souvent à la formation continue que les personnes peu qualifiées. Dans aucun pays européen, cette différence n'est aussi importante qu'en Suisse. La nécessité d'agir pour encourager la participation à la formation continue est énorme (Rapport sur l'éducation 2023).

Pour tous ces domaines d'encouragement et le développement du système FRI, il faut les moyens financiers correspondants.

Nous demandons que les chapitres 1.2.1 et 1.3.3 soient complétés par les aspects suivants :

- Rappel de l'importance de la formation continue pour résoudre les défis de la société (section 1.2.1)
- Mention de la baisse dramatique de la participation à la formation continue en raison de la pandémie Corona et de la nécessité de prendre des mesures compensatoires (chapitre 1.2.1).
- Remarque sur l'écart record, en comparaison européenne, entre la participation à la formation continue des personnes hautement qualifiées et celle des personnes peu qualifiées. (Chapitre 1.2.1)
- le fait que la petite enfance constitue le principal domaine d'amélioration de l'égalité des chances (section 1.3.3)

2.1 Formation professionnelle / formation continue à des fins professionnelles

Nous nous félicitons de la poursuite du programme « Simplement mieux.. ». Le programme est devenu un pilier important de la promotion des compétences de base des adultes. Les organisations de formation continue fournissent des prestations essentielles pour le compte de la Confédération et ont besoin de moyens supplémentaires pour ce faire.

- Cela doit être pris en compte dans l'enveloppe financière de l'art. 12 de la loi sur la formation professionnelle (cf. chapitre 2.2).

Nous saluons la poursuite de Viamia et le financement prévu à cet effet.

⁶ [ibid](#)

⁷ [Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant](#)

Nous considérons que les fonds alloués aux cours préparatoires à la FPC et à l'encouragement de projets sont en principe appropriés. En ce qui concerne l'encouragement de projets, l'expérience des dernières années a toutefois montré que la politique d'encouragement parfois très restrictive et passive du SBF n'entraîne qu'un faible volume de projets dans la formation continue à des fins professionnelles.

→ Les pratiques de financement doivent être adaptées en conséquence.

L'utilisation du terme "apprentissage tout au long de la vie" dans ce chapitre est ambiguë ou imprécise. Les domaines de financement mentionnés sous ce titre concernent tous la formation professionnelle continue.

→ Nous demandons que cela soit explicitement mentionné.

2.2 Formation continue

La priorité stratégique de la formation continue proposée par le Conseil fédéral pour la période 25-28 ne peut pas être effectuée avec les moyens prévus et les objectifs ne peuvent pas être atteints.

L'augmentation de 17 millions de CHF de la contribution de la Confédération aux cantons pour la promotion des compétences de base des adultes, qui passe à 59 millions de CHF, est un point positif. Les moyens supplémentaires sont nécessaires pour les mesures visant à augmenter la participation. Des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir de manière ciblée les compétences de base des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les organisations de formation continue (OFC) fournissent des prestations supérieures indispensables et d'importance systémique. Elles contribuent directement à l'augmentation de la participation à la formation continue. Elles sensibilisent à l'importance de la formation continue, soutiennent les cantons, la Confédération et les organisations spécialisées dans la mise en œuvre du mandat de promotion et améliorent l'accès à la formation continue ainsi que sa qualité par le biais de différentes mesures.

La contribution aux prestations des organisations de formation continue (OFC) ne doit être augmentée que de 1 million de CHF. Cela est insuffisant. Le seul effet de l'inflation entraînera une réduction des ressources.

→ Nous proposons d'augmenter le plafond de dépenses pour les organismes de formation continue de 17,7 à 20 millions de CHF au total.

Dans le contexte des évolutions sociales et économiques actuelles, les prestations des organisations de formation continue sont en outre essentielles dans les domaines suivants :

- En ce qui concerne la formation continue des personnes de plus de 65 ans : la formation post-professionnelle est importante pour ce segment de la population, car elle lui permet de participer à la vie sociale et de mettre son expérience et ses compétences au service du pays. Elle a également un impact positif sur la santé de ce groupe de personnes et donc sur les coûts de la santé.
- Dans la formation des parents : Les capacités et les compétences des parents déterminent de manière essentielle le développement⁸ et les chances d'éducation⁹ de leurs enfants.
- Dans la promotion de la formation continue générale/culturelle et de la formation continue sur le développement durable, en particulier sur la protection du climat.

⁸ Prof. Dr. Sabine Walper. De l'influence des parents.

⁹ BFS : Mobilité sociale

Compte tenu du fait que, selon les chiffres actuels de l'OFS, la participation à la formation continue est toujours bien inférieure à son niveau d'avant la pandémie et que la disparité de la participation à la formation continue s'est encore accrue, ces prestations sont indispensables.

Nous vous remercions de votre engagement et de la prise en compte de nos réflexions et positions. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Avec nos meilleures salutations,

Nik Gugger
Coprésident Formation des Parents CH

Danica Zurbriggen Lehner
Coprésidente Formation des Parents CH

Kontakt

Formation des parents CH
Steinwiesstrasse 2
8032 Zurich

Daniela Melone, directrice générale
044 253 60 62
gf@elternbildung.ch